ABONNEMENT.

Maurineur': Un an. 30 fr. Six mois 16 Trais mois 8 Poste: Un an. 35 fr. Six mois 18 Trais mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires;

A PARIS, Chez MM. RICHARD et Cir, Passage des Princes.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers . — . . . 75

RÉSERVES SONT PAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, gauf restitution dans ce dernier cas; Et du dreit de mo lifer la rédaction

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abennement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 Avril 1873.

Demain, nous commencerons la reproduction du très-palpitant feuilleton du comte G. DE RAOUSSET-BOULBON, intitulé: UNE CONVERSION.

Nous ne doutons pas de l'intérêt que prendront nos lecteurs à ce roman, œuvre remarquable au double point de vue des pensées et du style, et qui emprunte un attrait saisissant à la déplorable fin de son au-

Le comte G. de Raousset-Boulbon est ce noble et intrépide aventurier dont le nom et les exploits ont rempli pendant deux années les journaux américains, et qui est tombé, à peine âgé de 35 ans, sous les balles mexi-

Avant de quitter la France, ce jeune homme avait laissé le manuscrit du roman que nous allons commencer.

Chronique générale.

La discussion de la question de Lyon a pris, dit Paris-Journal, une très-mauvaise tournure, et nous ne serions pas étonnés de voir encore une fois l'accord se faire entre les radicaux et le gouvernement sur le dos des conservateurs et de la commission.

Avant la séance, le ministre de l'intérieur ne paraissait pas très-enthousiaste du projet définitif soumis au vote de l'Assemblée, quoique mercredi dernier il ait déclaré à la tribune que le gouvernement s'était complètement entendu avec la commis-

M. de Goulard ne cachait pas ses préférences pour le projet qu'il a lui-même proposé. Je ne combattrai pas le projet de la

commission, disait-il, mais ne me demandez pas de parler contre le mien. La neutralité, je ne puis rien promettre de plus.

En séance, M. Férouillat a déclaré que le projet du gouvernement ne lui paraissait pas inacceptable, à condition qu'on pût introduire quelques modifications dans la ré-

Ces symptômes nous paraissent alarmants, et nous engageons les conservaleurs à veiller avec soin et à serrer de près la discussion s'ils ne veulent pas être joués une fois de plus.

Cette nouvelle attitude du gouvernement serait-elle le résultat du vote de samedi? Cela n'est pas improbable, étant donné l'état d'irritation dans lequel était samedi soir le Président de la République.

- Si j'avais eu la minorité, disait-il, je ne serais pas resté une heure à la prési-

M. Thiers a, du reste, fort mal reçu les quelques députés conservateurs qui ont assisté à sa réception.

- Ce vote vous sera compté aux élections prochaines, leur a-t-il dit.

Il est vrai que M. Baragnon lui ayant répondu:

— Est-ce une menace?

M. Thiers s'est un peu radouci, mais sa colère était grande, et à ceux qui lui disaient qu'ils regrettaient d'avoir été obligés de se séparer de lui dans cette occasion il a répondu à plusieurs reprises :

- Oui! vous vous retranchez derrière les principes. C'est très-beau, les principes, mais rien n'est plus maladroit en politique.

Les radicaux ont, paraît-il, fait de grands efforts pour tirer parti de l'irritation présidentielle, et depuis quarante huit heures, ils assiégent M. Thiers pour tâcher d'obtenir sinon le retrait de la loi proposée par M. de Goulard, au moins l'abandon du projet de la commission.

Nous espérons encore qu'ils ne réussiront pas à engager plus avant le gouvernement dans la politique désastreuse qu'il a inaugurée samedi.

On assure que M. Dufaure retirera incessamment le projet interdisant le séjour de la France aux princes de la famille impériale. Le garde des sceaux, en agissant ainsi, serait dans la logique la plus absolue. A quoi bon une loi spéciale, puisque l'Assemblée, en acceptant l'ordre du jour pur et simple, a reconnu au gouvernement le droit d'expulser du territoire tout membre de la famille Bonaparte qui s'y présenterait?

Les bureaux de la droite et du centre droit ont proposé les noms des vingt-cinq candidats suivants à la commission de per-

MM. de Richemon, Carion, de Limayrac, de La Rochefoucauld-Bisaccia, Baragnon, de Kergorlay, Tailland, de Saint-Pierre (Manche), de La Rochejacquelein, Amédée Lefèvre-Pontalis, de Montaignac, Anisson-Duperron, Flajeac, Delille, de Ségur, Callet, Adnet, Courbet-Poulard, Delpit, Denormandie, Césanne, Vingtain, Duclerc, Vacherot, Laboulaye.

Un des maires de Paris, promoteur de la candidature Rémusat, adresse au Journal des Débats une lettre entortillée, où il essaye vainement de justifier cette candidature. Toute son argumentation peut se résumer à ceci, que les maires de Paris n'ont pas offert la candidature au ministre des affaires étrangères, mais se sont bornés à lui demander s'il accepterait la candidature.

On voit ce que vaut la distinction.

On a distribué sept amendements au projet de loi portant le remboursement à la ville de Paris de l'indemnité de guerre, et l'approbation des mesures proposées par le conseil municipal pour la réparation des dommages causés aux propriétés mobilières et immobilières.

On a distribué également le rapport som-

maire de M. Chesnelong sur la proposition du baron Chaurand sur le repos du dimanche.

Ce rapport reconnaît qu'il y a quelque chose à faire, et conclut à la prise en considération.

Le correspondant parisien du Courrier de Bruxelles raconte l'anecdote suivante sur la séance de samedi:

« Au sortir de la salle, M. Rouher fut abordé par M. Bethmont, candidat agréé sous l'Empire, à qui deux autres députés donnaient le bras. L'ancien ministre d'Etat rendit son salut à M. Bethmont et le félicita ironiquement de la victoire que ses amis de la gauche venaient de remporter.

» Celui-ci déclina le compliment; mais M. Rouher insista en ces termes : « Encore deux victoires comme celle-là, et vous ètes f...inis. » Au moment où M. Rouher achevait, il reconnut les deux compagnons de son interlocuteur : c'étaient M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville. »

On lit dans la Correspondance Havas:

Le Président de la République ira s'installer à Paris pendant toute la durée des vacances parlementaires.

Les bureaux de la droite se réunissent de nouveau pour faire subir quelques modifications à la liste des membres de la commission de permanence qui a été publiée par les journaux.

On lit dans la Gazette du Midi:

Le gérant et l'imprimeur de la Gazette ont comparu hier devant M. de Rossi, juge d'instruction. Ils ont appris dans cet interrogatoire qu'ils étaient accusés d'avoir, par la publication de la souscription qui fut ouverte sous le titre de Souscription espagnole, commis un crime contre la sûreté de l'État et des citoyens, crime consistant à provoquer une déclaration de guerre de la part d'une

14

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES NAUFRAGÉS

BELACYBREE

NOUVELLE.

VI.

LE PREMIER MONUMENT.

(Suite et fin.)

L'Alsacien ne versa pas une larme, ne poussa pas un cri; mais des sanglots étouffés lui causèrent au cœur une si violente contraction que l'on craignit de le voir expirer dans un spasme de désespoir.

Il tenait dans ses bras le cadavre de l'enfant et le pressait contre sa poitrine, comme s'il eût craint qu'on le lui arrachât.

Sa douleur ne pouvant ni comprendre les consolations des hommes, ni même en supporter la vue, il fendit la foule sympathique

qui l'entourait et s'enfuit du côté de la

Son ami Schaffausen voulut le suivre; mais Lisbeth, sa femme, l'arrêta par ces mots : « On pleure mieux, seul. »

La pauvre mère se souvenait du besoin de solitude qu'elle avait ressenti après la perte de Christine et de Roschen.

Cette journée, commencée dans la joie, s'acheva dans la stupeur.

Les Océaniens, involontairement cause de ce malheur, se retirèrent en silence et allèrent au loin tenir conseil pour savoir comment ils pourraient offrir aux Européens réparation du meurtre dont il leur était impossible de désigner le coupable.

En fait de justice, leurs idées ne dépassaient pas le sens du mot représailles. Ils résolurent de conduire les enfants de leurs diverses familles au plus vénéré des Européens, et de s'en remettre à lui pour le choix de la victime expiatoire.

- S'il te faut venger la mort de Ludwig, dit l'un des députés des insulaires en présentant les enfants à l'abbé Marc, décide du sort de celui-ci ou de celui-là de nos fils; ainsi l'innocent aura payé de sa vie la mort de l'innocent.

D'abord Marc de Rieux ne comprit pas, et quand il se fut rendu compte de l'horrible proposition, il se cacha le visage, pris de honte à la pensée que des hommes pouvaient croire que d'autres hommes entendaient ainsi la solidarité et la justice.

Soudain, ouvrant les bras, le missionnaire étreignit sur sa poitrine les enfants, étonnés de recevoir les caresses de celui qui devait, leur avait-on dit, prononcer contre l'un d'eux un arrêt de mort.

Quand l'Océanien lui demanda comment il se faisait que le sang n'appelât pas le sang et qu'un meurtre ne fût pas la réponse à un autre meurtre, l'abbé lui cita les préceptes de l'Évangile qui enseignent la miséricorde et le pardon.

De ce jour fut véritablement inauguré dans l'île le temple de Dieu, car la charité y régna parmi les hommes.

On laissa pendant quelques jours Pfeunig seul avec sa douleur. Il s'était retiré dans

une sorte de grotte formée près de la mer par un amoncellement de roches.

Cependant Angélie songeait au malheureux père; aidée par Branche-Fleurie et par Lisbeth, elle prépara un linceul. Schaffausen creusa une bière dans le tronc d'un kaoris, et vint sans bruit la déposer à l'entrée de la caverne où Karl vivait auprès des restes du doux enfant, sur lesquels il avait semé un lit de fleurs.

Angélie, qui avait suivi l'Alsacien, portant une couronne et le suaire, entra seule près du père, assis immobile, les yeux fixés sur le visage qui ne devait plus s'animer et lui sourire.

Otant de la main de Ludwig le bouquet que Pfeunig y avait placé, elle y substitua une croix.

Le sentiment de la foi est ardent dans l'âme des fils de l'Alsace. Angélie montrait le ciel à ce père au désespoir; le chrétien triompha alors de l'homme; il tomba sur les genoux et pleura.

Alors la jeune fille, avec les précautions d'une mère couchant son enfant endormi, nation étrangère et puni par la peine du bannissement.

Ces messieurs, interrogés séparément, n'ont pu que s'en référer à l'initiative prise par les journaux de Paris et d'autres villes, avant que la Gazette du Midi eut publié l'article et les listes par lesquels elle s'unissait à l'œuvre de bienfaisance et de propagande du Comité central, établi à Paris et parfaitement toléré par le gouvernement fran-

Rien de plus n'a été fait à Marseille. Pas un seul achat d'armes n'a été négocié ni soldé par le Comité local, et, à cet égard, la justice ne pourra jamais prouver ce qui

n'existe pas.

Au surplus, le Comité a voulu loyalement apporter ici un témoignage public et revendiquer sa part de responsabilité morale, comme il l'avait déjà fait pour la première lettre que nous avions publiée sans signatutures, avant la poursuite.

Voici donc la seconde lettre du Comité marseillais:

« Monsieur le rédacteur en chef,

» Le Comité carliste de Marseille a appris, avec autant de surprise que de regret, les poursuites dont votre estimable journal est l'objet, pour la publication donnée aux listes de notre souscription en faveur des carlistes espagnols.

» Ces poursuites ont d'autant plus lieu de nous surprendre, que le Comité central de Paris, avec lequel nous avions décidé de nous mettre en relation, peut librement encore, sous le régime de l'état de siège et sous les yeux mêmes du gouvernement, continuer à donner à la souscription, ouverte à Paris, la publicité des journaux de la

» Nous devons, en conséquence, prévenir nos souscripteurs que, vu les entraves apportées à la publication de leurs noms dans les colonnes de la Gazette du Midi, nous continuerons, comme par le passé, à recueillir des offrandes, en les faisant parvenir au Comité central de Paris. Nous laissons à l'Union, à la Gazette de France, à la France Nouvelle, au Monde, à l'Univers et au Figaro, plus heureux que nous, le soin de reproduire les noms des donateurs.

» Veuillez agréer, etc. » Le bureau du Comité,

» MM. Edmond Lachamp. — Barthel. Caune. — Th. Agnel. »

AFFAIRE DE RIVESALTES.

Nous trouvons dans le Messager du Midi de nouveaux renseignements fort intéressants sur les troubles de Rivesaltes, et qui complètent ceux que nous avons déjà don-

On écrit de Perpignan à ce journal :

« Je complète les renseignements que je vous ai donnés avant-hier sur la collision qui venait d'avoir lieu à Rivesaltes. L'ordre est complètement rétabli; quatre cents hommes commandés par un chef de bataillon sont provisoirement maintenus dans cette commune et sont logés chez l'habitant. Le

capitaine de gendarmerie a été blessé, non pas au moment où il était à une fenêtre, mais lorsqu'il était à la porte de la mairie à côté des gendarmes qu'il commandait. Ces braves militaires ont fait usage de leurs armes lorsqu'ils ont vu leur chef tomber auprès d'eux, et après avoir donné des preuves d'une patience et d'une modération au-dessus de tout éloge : ils ont subi les outrages et même les violences sans répondre, attendant pour agir l'ordre qui leur a été donné, lorsqu'il n'était plus possible d'attendre; il n'y a qu'une voix pour rendre justice à la conduite des agents de la force publique dans cette douloureuse circons-

» On assure qu'après le premier moment de stupeur, quelques meneurs se disposaient à faire, ce qu'on appelle en langage radical, la promenade du cadavre; mais l'arrivée des magistrats de Perpignan, accompagnés de trois brigades de gendarmerie et d'un escadron de hussards, a mis fin à toute tentative de désordre.

» La compagnie des sapeurs-pompiers de Rivesaltes a été désarmée et les fusils ont été transportés, hier, à Perpignan, dans un fourgon d'artillerie, par une compagnie de ligne; il est à désirer qu'ils ne soient plus rendus à leurs anciens détenteurs; les fusils ne sont d'aucun secours pour éteindre les incendies; ils n'ont guère servi à maintenir l'ordre, l'évènement ne l'a que trop prouvé avant-hier. En ce moment, le nombre des individus arrêtés est de douze; celui des blessés n'est pas connu, les gendarmes ayant été obligés de repousser la foule à coups de baïonnettes avant de décharger leurs armes. Triste et cruelle leçon pour ces malheureux qui se laissent entraîner par les perfides conseils de nos agitateurs habituels et qui sont étonnés de ne pas trouver leurs chefs à côté d'eux au moment du

» L'autorité administrative était représentée, à Rivesaltes, par deux conseillers de préfecture, l'un chargé de diriger le tirage au sort, l'autre remplaçant à la fois le préfet et le secrétaire général, tous les deux empêchés

pour cause de maladie. » Hier, a eu lieu l'enterrement de l'individu atteint mortellement d'un coup de feu dans la collision de la veille; c'était un jeune homme de dix-huit ans, que l'on dit être l'auteur de la blessure reçue par le capitaine de gendarmerie; cinquante hommes et une centaine de femmes environ formaient le cor-

» Les opérations du tirage au sort seront reprises à Rivesaltes dans le courant de la semaine prochaine, mercredi sans doute. »

Samedi, le 3e conseil de guerre a jugé par contumace Félix Pyat, l'un des membres les plus actifs de la Commune de Paris, aujourd'hui réfugié à l'étranger. Les principaux chefs de l'accusation sont de s'être insurgé contre le gouvernement et rendu complice de l'arrestation et de l'assassinat des otages en mai 1871, ainsi que de la démolition de la colonne Vendôme.

Félix Pyat a été condamné à la peine de

M. le général Soumain a succombé, dimanche, à la maladie dont il était atteint depuis longtemps déjà et qui laissait peu d'espoir de rétablissement.

M. le général Soumain, l'un de nos officiers généraux les plus distingués, né le 29 mars 1805, à Châteauroux, était par conséquent âgé de soixante-huit ans.

Sorti de l'école de Saint-Cyr à dix-sept ans, comme sous-lieutenant, il fit ses premières armes dans la guerre d'Espagne en 1823.

En 1848, il était lieutenant-colonel du 51° de ligne et commandant supérieur du cercle de Cherchell en Algérie. Officier du plus brillant courage, Soumain, pendant le séjour de dix ans qu'il fit en Afrique, fut mis quatre fois à l'ordre du jour de l'armée pour actions d'éclat.

Appelé en 1856 au commandement de la place de Paris', comme général de brigade, il le conserva jusqu'en 1870, où il passa dans le cadre de réserve. Il avaitété nommé général de division en 1859.

Au commencement de la guerre de 1870-1871, il fut rendu, sur sa demande, à l'activité et reprit le commandement de la place de Paris; il l'exerça pendant toute la durée du siège et fut replacé, le 5 février 1871, dans le cadre de réserve.

Modeste, simple, unissant à une grande fermeté le caractère le plus conciliant, le général Soumain avait gagné de nombreuses et légitimes sympathies dans l'armée aussi bien que parmi la population parisienne : sa mort excite de sincères regrets.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Menacés d'être poursuivis comme complices des soldats de don Carlos, s'ils continuaient à soutenir la cause royale et à répandre des nouvelles défavorables au gouvernement, c'est-à-dire menacés de pénalités variant de six à douze ans de prison ou de bagne, les journaux conservateurs de Madrid ont publié la déclaration suivante :

A partir de demain et jusqu'à nouvel ordre, nous nous bornerons à reproduire les nouvelles de la guerre données par les journaux libéraux.

La Esperanza, — la Regeneracion, El Pensamiento Espagnol, la Reconquista.

On voit bien que, en Espagne comme en France, la république a pour unique souci de fonder la liberté!

Nous avons parlé des ordres d'arrestation donnés contre le vice-consul d'Espagne à Paris, M. Calvo. Nous apprenons aujourd'hui que M. Calvo ayant fait savoir qu'il était disposé à se constituer prisonnier entre les mains des autorités espagnoles, est

parti hier soir pour la frontière, accompagné d'agents de police et d'un secrétaire de l'ambassade d'Espagne. M. Calvo sera remis entre les mains des autorités espagno-

TALIE.

On parle de complots républicains que la police aurait découverts, de dépôts d'armes et d'écrits compromettants qui auraient été saisis; un communard, Victor Cyrille, vient, dit-on, d'être arrêté; il se pourrait bien qu'avant peu la monarchie italienne subisse la punition de ses nombreux forfaits.

Le ministère Lanza a triomphé des attaques de la gauche. Celle-ci a bien démontré qu'il était nécessaire de pourvoir à l'armement du pays, qu'un jour ou l'autre la France tirerait vengeance des insultes qu'on lui a faites; M. Sella, le ministre des finances, l'a emporté. Les fonds manquent, les impôts rentrent mal, l'or est introuvable; une pièce de 20 fr. coûte 22 fr. 50 ou 23 fr. en papier. Bref, il est impossible au ministre de se procurer les fonds nécessaires à l'ar-

L'exposé de l'état financier du royaume, fait par M. Sella, prouve que cette impossibilité durera longtemps encore.

Selon son habitude, le ministre a pris son ton le plus mielleux pour lire son mémoire à la Chambre des députés. Il a peint la situation sous les couleurs les plus riantes et les plus prospères.

Mais malgré mille tours et détours, il a fallu arriver à la phrase fatale: « Nous avons un déficit de 200 millions pour l'année 1373. » C'est un gros chiffre de plus à ajouter à l'énorme total que représente le misérable état des finances italiennes.

On comprenait un tel résultat il y a dix et douze ans, lorsqu'il fallait payer les conspirateurs, les émeutiers et les troupes employés à la conquête du royaume d'Italie. Mais, aujourd'hui, en pleine paix, un déficit de 200 millions a de quoi effrayer les esprits les plus confiants.

Assemblée Nationale.

CES-606-CES

Séance du 1er avril.

M. Wolowski prie l'Assemblée de remettre à vendredi au lieu de jeudi la nomination de la commission de permanence.

A gauche. — Pourquoi?

M. Wolowski. - Afin que nous ayons le temps nécessaire pour nous concerter sur le choix de la

A gauche. — Ou plutôt pour pouvoir assister à la réception du duc d'Aumale à l'Académie.

M. Dahirel. — Nous ne sommes pas de l'Acadé-

M. le général Changarnier interpelle vivement M. Dahirel; mais ses paroles ne viennent pas jus-

M. Lepère. - Nous ne devons rien changer à l'ordre du jour adopté.

L'Assemblée consultée fixe à vendredi la nomi-

qui prit à bord ceux que leur devoir ou leurs affaires rappelaient en France, compta parmi les passagers qu'il devait rapatrier un jeune et heureux ménage. Angélie, au retour, avait deux protecteurs : son père d'adoption, le capitaine Pradère, et son mari, André Kernel.

FIN.

Sommaire des gravures que l'Univers illustre publie dans son numéro de cette semaine:

Théâtre du Gymnase: Andréa, comédie de M. Victorien Sardou, tableau de la loge de la danseuse; projet d'un steamer pour la traversée de la Manche, système Bessemer; une chasse en Pologne : le lièvre forcé; une halte dans la neige; portrait du vicomte de Gontaut-Biron, ambassadeur de France à Berlin; le vicomte de Gontaut-Biron et le prince de Bismark signant le traité d'évacuation du territoire français; concours pour la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville de Paris: projet de MM. Ballu et de Perthes,

classé en première ligne par le jury; pèlerins indiens sous les murs de la Mecque; un château abandonné; nouveau pont sur le Nil, près du Caire. - Rébus; problème d'échecs.

Cette publication hors ligne n'est pas moins remarquable par sa partie littéraire que par sa partie artistique. L'Univers illustré, jaloux de se montrer chaque jour plus digne de la vogue dont il jouit, offre en ce moment une magnifique prime gratuite à ses abonnés. On trouvera dans les bureaux de l'Univers illustré, 3, rue Auber, place de l'Opéra, des renseignements détaillés relativement aux différentes primes sur lesquelles le public peut porter son choix.

Abonnements, pour Paris et les départe-

Un an: 21 fr.; Six mois: 41 fr.; Trois mois: 6 fr.—Le numéro de 16 pages: 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

mbignedu<u>da, promesonem meneral</u> meser

enveloppa Ludwig dans le linceul, puis elle le déposa dans la bière.

Quand ce pieux devoir fut rempli, elle gravit la roche et sit un signe d'appel.

Un moment après, l'abbé Marc et les colons, naufragés et émigrés insulaires, se trouvèrent réunis près du cercueil, que l'on transporta dans la fosse creusée pour recevoir la pierre qui devait servir de base à la Maison commune.

Ainsi ce premier monument, à propos duquel on avait tant raisonné et discuté, ce fut le tombeau d'un enfant.

Durant plusieurs semaines, pour se rendre au désir de Karl Pfeunig, on s'éloigna de la vallée, où il voulait demeurer seul.

Cependant Schaffausen et sa femme, qui avaient souffert d'une semblable douleur, vinrent d'abord rejoindre leur compatriote et s'établir près de lui. Il ne les repoussa pas et parut même heureux de trouver à qui parler de Ludwig.

Angélie Morel avait trop sincèrement chéri l'aimable enfant pour ne pas vouloir aussi témoigner de la profondeur de ses regrets. Le père la vit un jour près de la tombe où elle venait souvent déposer, soit un rameau de feuillage, soit des fleurs tressées en couronne.

Bientôt la jeune fille entra dans la cabane que Schaffausen avait aménagée et que les trois Alsaciens habitaient en commun. Une fois, elle leur parla de son désir de revenir demeurer dans cette vallée où Ludwig était tombé. La maison qu'elle désirait habiter avec Epi-Doré et Branche-Fleurie fut promptement bâtie.

Le mois suivant, de nouvelles habitations existaient déjà autour du monument funéraire. Ludwig y attira l'un après l'autre tous ceux qui l'avaient aimé.

Le premier monument de Terre-Bénie, qui ne devait rappeler qu'un funèbre souvenir et la brièveté de la vie, parla sans cesse aux premiers occupants de l'île, puis à ceux qui devaient leur succéder, de concorde, de fraternité et d'amour.

Tous les naufragés de la Cybèle ne revirent pas la mère-patrie. Le premier navire M. Hervé de Saisy dépose une proposition réclamant au ministère des travaux publics un état des logements gratuits accordés à ses fonctionnaires. Il demande l'argence, qui est accordée.

La discussion sur le projet de loi relatif à la municipalité de Lyon est reprise.

M. Millaud. — A la fin de la séance d'hier, j'ai essayé de rappeler à l'Assemblée ses tendances décentralisatrices au mois d'avril 1871. Elle revendiquait alors les libertés communales les plus absolues. Si l'Assemblée a depuis changé d'opinion, il n'en est pas de même à Lyon. Ici les idées de liberté municipale ont conservé toute leur puissance, et j'ose affirmer que toutes les classes dites conservatrices partagent ces sentiments.

Il serait bon d'apprendre à la ville de Lyon pourquoi aujourd'hui on tente un coup d'Etat contre ses libertés municipales. Vous aboutirez avec votre loi à rétablir à Lyon le régime impérial, c'està dire l'établissement d'une commission municipale. Les lois d'exception sont mauvaises; ne les renouvelez pas. Nous avons protesté pendant vingt ans contre les lois de l'Empire; ne nous mettez pas dans la même situation.

Je n'insisterai pas sur ce qu'était la situation de la ville de Lyon pendant le régime impérial; c'est là une navrante narration, et chacun ici est éclairé. J'espère démontrer que notre ville a été indignement méconnue et que peu de membres de cette Assemblée connaissent son vrai sentiment. Elle n'est pas au-dessus des institutions humaines, et le meilleur moyen d'améliorer la situation est de laisser aux citoyens l'administration de leurs affaires et de ne rien mettre en œuvre qui puisse entraver leurs désirs de conciliation.

Si vous voulez connaître le véritable esprit de la population lyonnaise, ne vous reportez pas aux jours de crise, remontez plus loin et vous constaterez que dans les jours de trouble, d'orage populaire, le maire ne s'est rendu coupable d'aucune défaillance, et a toujours résisté à la sédition.

M. Hénon a installé le conseil municipal, et, à cette occasion, il a dit dans son discours qu'il vou-lait maintenir la paix et non pas donner un prétexte à la guerre civile en se séparant de l'Assemblée nationale.

Plus tard, M. Barodet, ce maire que vous accusez de révolte contre le pouvoir législatif, empêche toute manifestation par le conseil municipal et lui fait bien observer qu'il n'a que le droit d'émettre des vœux, qui seront transmis au gouvernement.

Un jour, il met à la disposition d'une société de Sainte-Cécile une salle pour y faire des études de chants sacrés.

Une autre fois, il a fait donner 15,000 fr. à la bibliothèque militaire de Lyon, et reçoit des officiers de la garnison une lettre de remerciements et de félicitations. Un mouvement éclate contre l'armée. M. Barodet rétablit l'ordre, et, par une proclamation empreinte d'un caractère énergique, il engage la population à respecter l'armée. Il a toujours maintenu l'ordre et a réussi à ce que le désarmement des gardes nationales ne donnât lieu à aucune émotion dangereuse.

Je crois avoir suffisamment détruit les allégations inexactes — je ne veux pas dire calomnieuses — dont M. Barodet a été l'objet. Voulez-vous revenir aux commissions impériales qui épuisaient les finances de la ville pour recevoir Napoléon III? Pourquoi cette loi que vous vous proposez de voter? Si vous trouvez dans l'administration du maire de Lyon un seul fait tant soit peu illégal, vous avez un arsenal de lois pour la répression.

Quel danger y a-t-il d'ailleurs dans cette mairie centrale de Lyon? Vous choisissez pour la supprimer le moment où il n'y a plus de conflit. Il y en a eu un à propos des écoles; mais il a disparu: l'Assemblée s'est prononcée, et Lyon n'a plus qu'à s'incliner. Il est probable que son conseil municipal votera la gratuité pour toutes les écoles, aussi bien laïques que congréganistes.

Que disait M. le ministre de l'intérieur lorsqu'il est revenu de notre exposition? Il disait. Lyon donne un grand exemple de confiance et de travail. Et c'est maintenant que vous songez à frapper cette ville! Eh bien! je puis vous le dire, soyez sûr que, quelle que soit votre décision, la ville de Lyon restera calme, malgré sa douleur, car elle sait que nous avons un moyen de conquérir les libertés que nous désirons: ce moyen, c'est le suffrage universel. (Applaudissements à gauche.)

M. de Meaux, pour prouver que la ville de Lyon est loin de vivre sous un régime aussi calme et aussi légal que vient de le dire M. Millaud, rappelle l'attitude de certains membres de ses conseils municipaux, et il prouve que ce sont ceux des membres du premier conseil, qui étaient les défenseurs de l'ordre qui n'ont pas été réélus.

L'orateur parle ensuite des finances de Lyon, et il démontre que si les vingt années d'administration de l'Empire avaient accru la dette de Lyon de soixante millions, les deuxannées du gouvernement de la Défense nationale l'ont augmentée de vingt millions. (Bruit, réclamations violentes.)

A gauche. - C'est la guerre.

M. de Meaux. — Je l'aurais déjà dit, si vous ne m'aviez pas interrompu (ah! ah!); mais j'aurais ajouté que la conviction de tous est que les manœuvres de la municipalité de Lyon ont nui à sa défense plus qu'elles ne l'ont servie. M. Ferrouillat a parlé des dépenses de l'enseignement. Je sais, en effet, que ces dépenses ont été élevées de 400,000 francs à 800,000 francs; mais je sais aussi que le nombre des élèves qui devaient profiter de cet enseignement ne s'est pas accru.

Une voix à gauche. — Votons l'enseignement obligatoire. (Hilarité générale.)

M. de Meaux. — Si le nombre des élèves ne s'est pas accru, c'est que l'enseignement religieux a disparu du programme de l'enseignement primaire à Lyon. Les inspecteurs nommés par la municipalité n'avaient d'autre tâche que de bannir des écoles les symboles religieux et d'en arracher les crucifix.

Et cette opposition, est-ce qu'elle était l'œuvre de la réaction contre l'intolérance? Non pas! avant le 4 Septembre l'enseignement était à Lyon laïque et congréganiste. M. Ferrouillat lui-même a rendu hommage à ces congrégations. Cette opposition n'a pas été demandée par les familles, vous le savez bien, et la preuve c'est que le nombre des élèves de nos écoles a diminué.

L'honorable orateur passe ensuite aux innombrables employés de la mairie de Lyon et il expose que sur 1,700 employés, il y a d'abord deux cents pompiers auxquels la municipalité tient pour de bonnes raisons, et que le nombre de ces employés ont des saisies-arrêts sur leurs appointements.

Une voix. — Allez donc voir ici à la caisse. (Hilarité.)

M. de Meaux. — Et d'où sortent certains de ces employés? Qu'ont-ils été jadis?

Un ancien restaurateur est devenu inspecteur général des ports. Il est vrai qu'il avait fait ses preuves comme révolutionnaire. Un autre , un tisseur , qui a passé quatre ans dans une maison de correction et qui plus tard a été compromis dans l'assassinat du commandant Arnaud, est devenu ordonnateur aux Pompes funèbres. (Rires.) Je pourrais citer encore d'autres exemples. Ce n'est pas tout : le maire délègue pour la tenue des registres de l'état civil, et il n'en a pas le droit. Du reste , il faut ajouter qu'il révoque ses délégués lorsqu'ils n'ont pas voté dans son sens.

Tout le monde se tourne vers M. Barodet qui trône sur le devant de la tribune des anciens députés (?) à côté de MM. Kératry et Guyot-Montpayroux.

M. de Meaux. — Eh bien! messieurs, c'est pour sauvegarder vos libertés municipales, c'est pour sauver ce qui peut encore être sauvé que le gouvernement a songé au projet de loi qui est soumis à votre vote et auquel nous nous sommes associés.

M. Le Royer. — Il ne s'agit pas de faire ici de grandes phrases sur les conservateurs politiques, nous avons à nous prononcer sur des faits accidentels, causés par une administration accidentelle et pour la répression desquels nous avons des lois. Je ne veux pas revenir sur ces faits; après le discours de M. Ferrouillat, ce serait inutile. Du reste, les deux orateurs, qui sont venus parler au nom de la commission, n'ont rien réfuté, nous avons donc le droit de considérer les faits comme acquis. Pour moi, je ne m'attacherai pas à tout ce qui a été ajouté au bagage du rapport. (Bruit, protestations à droite)

M. le marquis de Grammont. — C'est une impertinence.

M. Le Royer. — M. le marquis de Grammont vient de prononcer un mot que je ne puis accepter; si M. le Président ne le rappelle pas à l'ordre, je descends de la tribune. (Nouveau bruit.)

M. le président. — L'orateur a raison, M. de Grammont, je vous rappelle à l'ordre. (Exclamations violentes à droite.)

M. Le Royer. — Je n'ajouterai qu'un mot : c'est que, devant des Assemblées peut-être moins souveraines que celles-ci, mais à coup sûr aussi littéraires, le mot bagage a été prononcé sans qu'on y attachât aucun sens offensant.

M. le président. — L'expression qui a échappée à l'improvisation de M. Le Royer n'avait rien qui pût choquer les membres de la commission.

M. de Meaux. - G'est vrai!

M. le président. — Le mot dont s'est servi M. le marquis de Grammont n'était donc aucunement justifié.

M. le marquis de Grammont. — Vers la fin du discours de M. de Meaux, et en réponse aux arguments qu'il contenait, il est parti de la gauche ce mot : « C'est une calomnie! » Il m'est pénible de constater qu'à cette occasion, aucun rappel à l'ordre n'a été pronocé.

A droite. — Qui avait dit cela?

M. Bouchet. — C'est moi!

M. le marquis de Grammont. — Je maintiens que le mot « bagage » a été dit dans l'intention d'offenser la commission. J'ai dit que c'était une impertinence; je le maintiens. Si M. Le Royer retire le mot « bagage », je retirerai mon expression. (Applaudissements à droite. — Tumulte.)

M. le président. — Si j'avais rappelé à l'ordre M. Le Royer, j'aurais agi de telle sorte que, de sangfroid, vous n'auriez pu m'approuver. Maintenant, vous n'êtes pas en état de juger sainement le débat. (Protestations prolongées à droite.)

Je vois que ma conduite n'a pas votre approbation. Je n'ai pas à le regretter et je n'y puis rien... I Je ne vous ai pas demandé les fonctions de président... (Bruit à droite.) Veuillez vous taire et me laisser parler... Je ne vous ai pas demandé de fonctions, et le jour ou je ne pourrai plus les exercer avec impartialité, le jour où je ne trouverai plus de la justice en vous, je saurai ce qui me restera à faire... (Applaudissements à gauche, protestations à droite.) La séance est levée.

Il est cinq heures et demie ; l'Assemblée se sépere dans une grande agitation.

L'incident qui a terminé cette séance a été l'objet de toutes les préoccupations.

Les bruits de démission du président ont circulé aussitôt, et, en effet, M. Grévy l'a donnée et irrévocablement.

Par suite de cet incident, M. Thiers a remis son voyage à Paris.

A la séance d'hier, M. Vitet a occupé le fauteuil de la présidence.

L'Assemblée a voté divers projets de loi d'intérêt local.

Chronique Locale et de l'Ouest.

HOSPICE GÉNÉRAL.

Simple observation.

Les personnes qui voudront apprécier la valeur de la lettre de M. le Maire sont priées de se reporter à l'Echo Saumurois:

1° du 26 septembre 1871; 2° du 10 octobre 1871;

3° du 28 mars 1873;

Lesquels numéros contiennent les pièces

justificatives.

On nous annonce qu'il n'y aura pas lutte dans le canton de Vihiers pour l'élection au conseil général. M. Hiron, vice-président du tribunal civil d'Angers, se présente seul.

On avait cependant parlé de MM. Poitou et Peton, propriétaires dans le canton; mais, jusqu'ici, le bruit de leur candidature ne se confirme pas.

Hier soir, il y avait brillante réunion à l'Hôtel-de-Ville; les dilettanti s'étaient rendus en foule au concert de M¹¹• Anna Renzi et de M. Henri Furst.

L'attente n'a pas été trompée; la soirée a été des plus brillantes, les morceaux ont été chantés avec âme et goût, et les bravos n'ont pas manqué à chaque artiste. Ceux de notre ville qui ont prêté si obligeamment leur concours à M^{ne} Anna Renzi ont bien eu, eux aussi, une large part dans ces applaudissements. Il est vrai qu'ils se sont surpassés. Nous reviendrons plus en détail sur cette belle soirée.

A l'occasion de la fête des Récollets, la musique de l'École Mutuelle exécutera, dimanche prochain, au Jardin-des-Plantes, de 2 à 3 heures, les morceaux suivants:

1. Brigantine, marche...... Rотсен.

Le Franc-Tireur, pas redoublé.. Brepsant.
 Une Réunion d'amis, quadrille... Pessière.

On lit dans l'Union libérale, de Tours :

« Un accident mystérieux est arrivé lundi sur notre ligne du chemin de fer. Le train qui arrive à Châteauroux à 3 heures 1/2, venant de Limoges, était à la station d'Argenton.

» Le mécanicien, voulant vider son cendrier, le fit basculer, et quelle ne fut pas sa stupeur en voyant tomber une jambe humaine! En examinant plus attentivement, il remarqua des cheveux de femme et des lambeaux de chair collés à ce cendrier.

» Cependant ni lui ni le serre-frein n'a-vaient rien aperçu sur la voie. On fit des recherches; M. le commandant de la gendarmerie de l'Indre se rendit sur les lieux, et on finit, en suivant la ligne, par trouver, entre Saint-Sébastien et Bersac, le corps d'une femme affreusement mutilé. — La justice informe. »

On lit dans l'Union bretonne, de Nantes, que, la nuit dernière, des bandes de jeunes gens ont parcouru la ville en criant : « Vive la commune! Vive 93! »

Le ministre de la guerre a décidé que 300 demi-bourses et 400 bourses seraient fondées au Prytanée militaire de La Flèche en faveur des fils d'officiers ayant servi ou encore en activité de service dans l'armée française, ainsi que des fils de sous-officiers morts au champ d'honneur.

Pour les articles non signés: P. Godet.

Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le moteur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être appliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles. M. Hermann-Lachapelle, qui tient le premier rang dans la construction de ces machines, vient d'acquérir de vastes terrains contigus à l'usine du Faubourg-Poissonnière, qui permettront à l'importante maison qu'il dirige d'avoir une exposition permanente de tous ces types prêts à livrer, et de pouvoir, immédiatement et en tout temps, satisfaire aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont la prospérité est directement liée à l'emploi des machines à va-



Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites. nausées, renvois, vomissements, constipation. diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie. foie, reins, intestius, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat Nº 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urfine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur esset et chasse la mélancolie.

Langevin, curé.

Six fois plus neurrissante que la viande sans échauster, elle éconemise 50 sois son prix en médecines. En bottes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en bottes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs sermes aux personnes et aux ensants les plus saibles, et nourrit dix sois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauster. — En bottes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. Texien, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, Gondrand, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épic ers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 AVRIL 1875.															
Valeurs au comptant.	Dernier cours.	H	usse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernie cours.	1	Hausse	Ba	isse.	Valeurs an comptant.	Dern cour		Hausse	Baisse
3°/, jouissance 1° juin. 72 44/2°/, jouiss. mars 4°/, jouissance 22 septembre. 5°/, Emprunt 1871	283 254 4380 582 5 480		05 05 05 15 15 8 75 8 75 50 50	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. Crédit Mobilier Crédit foncier d'Autriche Charentes, 400 fr. p. j. août. Est, jouissance nov Paris-Lyon-Méditerr., j. nóv. Midi . jouissance juillet Orléans, jouissance juillet Orléans, jouissance juillet, 65. Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. Compagnie parisienne du Gaz. Société Immobilière, j. janv.	426 975 360 524 882 587 1015 853 527	50 50 50 550 550 75	8 B D T D D D D D D D D D D D D D D D D D D	6 3 3 n n n n n n n n n n n n n n n n n	A	C. gén. Transatlantique, j. juill. Canal de Suez, jouiss. janv. 70. Crédit Mobilier esp., j. juil et. Société autrichienne. j. janv. OBLIGATIONS. Orléans. Paris-Lyon-Méditerranée. Est. Nord. Ouest. Midi. Deux-Charentes. Vendée.	285 448 445 277 2:2 273 2:0 273 2:0 237	50 25 50	1 23 6 23 0 7 0 7	

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS 3 heures 69 minutes du matin, express-poste. (s'errête à Angers) omnibus. express. omnibus.

DEPARTS DE SAUMER VERS TOURS.

express. omnibus. express-poste. Le train d'Angers, quis'arrête à Saumur, arrive à 6 h.34 s.

DE LA GRANDE MAISON

Rue Croix-des-Petits-Champs, nos 5, 7 et 9,

QUI A OBTENU CINQ RÉCOMPENSES

Aux Expositions universelles.

TOTO TENYOR

1872

SUCCURSALE DE LA GRANDE MAISON DE PARIS.

PRIX FIXE. — SAUMUR, rue d'Orléans, 28. — PRIX FIXE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PAINEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Eugène Paineau, marchand à la Salle-de-Vihiers, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à M. Pronst (Lodovic), ancien greffier, demenrant à Sanmur, rue d'Orléans, nº 26, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du tribunal de commerce, le 29 avril

Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (161)

Etude de Mº MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, Par suite de décès, Par licitation, Entre co-héritiers, avec admission d'étrangers,

En l'étude de Me Méhouas.

Le dimanche 20 avril 1873, à midi,

1º UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, nº 9,

Occupée par M. Balzeau, bottier;

2º UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, nº 19; Le tout dépendant de la succession

de Mme PERREAU BOUGE. S'adresser, pour tous renseignements, à M. Méhouas.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION DE LA FOURNITURE

VIANDE DE BOUCHERIE

Le Préfet du département de Maineet Loire, chevalier de la Légiond'Honneur,

Donne avis que le samedi 19 avril 1873, à midi, il sera procédé, sous la présidence de M. le Sous Préfet de l'arrondissement de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication de la fourniture de viande de boucherie nécessaire à la consommation de la Maison centrale de Fontevrault, pour un an.

Seront admis à concourir les négociants et les marchands patentés qui auront justifié de leur qualité ou profession, dans la forme prescrite par l'article 2 du règlement ministériel du 31 juillet 1852.

Chaque soumissionnaire devrajoiudre à sa soumission, laquelle devra être écrite sur papier timbré:

1° S'il est négociant ou marchand, sa palente ou un certificat du maire de la commune constatant qu'il est régulièrement patenté; s'il est propriétaire ou agriculteur, un certificat du maire constatant sa qualité ou profession;

2º Une promesse valable, sur papier tin bré, de garantir l'exécution de ses engagements par un des moyens indiques aux articles 25 et 26 du règlement précité.

Toute soumission qui ne sera pas conforme aux prescriptions ci-dessus sera considérée comme non avenue.

Les soumissions seront reçues en séance publique par le président; elles énonceront en monnaie légale et en toutes lettres, le prix demandé par kilogramme, et seront placées sous une enveloppe cachetée portant pour suscription le nom du soumissionnaire; ce pli sera, avec les pièces

à l'appui, recouvert d'une seconde enveloppe, également cachetée, portant de nouveau, pour suscription, le nom du soumissionnaire.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852. à Angers, dans les bureaux de la Préfecture, première division, au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'économat de la Maison centrale de Fonteyrault.

A l'hôtel de la Présecture, à Angers, le 24 mars 1873.

Le Préfet de Maine et-Loire, Baron L. LE GUAY.

COMMUNE DE CONCOURSON.

ADJUDICATION DES

TRAVAUX D'UNE MAISON D'ECOLE.

MM. les Entrepreneurs de travaux publics sont prévenus qu'il sera procédé, le dimanche 13 avril 1873, à une heure de l'après-midi, sous la présidence de M. le Maire de la commuse de Concourson, à l'adjudication publique, sor soumissions cachetées, des travaux ci-dessus; se montant à la somme de 13,050 fr., non compris la somme à valoir et les honoraires de l'architecte.

Le cautionnement sera de 13,000 fr. On pourra prendre connaissance du projet et cahier des charges au cabinet de M. Beignet, architecte, successeur de M. de Coutailloux, rue de la Préfecture, 23, à Angers.

Concourson, le 15 mars 1873. Le Maire de Concourson, RICHARD-DUCHATELLIBR.

A VENDRE JUMENT BLANCHE UNE

Bonne trotteuse. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour-la Saint-Jean prochaine, 1º La MAISON exploitée par le Café des Voyageurs, sise à Saumur, rue d'Orléans, n° 55, occupée par M. Nourrisson;

2° Une autre MAISON, joignant la précédente, occupée par M. Guil-

lemet, épicier à Saumur, nº 55. Ces deux maisons pourraient être louées en totalité ou par parties.

S'adresser à M. CARICHOU-BOLO. gnesi, négociant, rue de Bordeaux, ou à M. CLOUARD, notaire à Sau-

ON DEMANDE A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean 1873,

UNE MAISON, dont les caves soient hors d'eau, comprenant quatre ou cinq chambres à coucher, servitudes et jardin.

S'adresser à M. Colombier, rue Duncan, 7.

M. MEHOUAS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

DEMANDE D'AGENTS.

Une institution de crédit, fondée en 1866, ayant sept années d'existence et ayant, depuis sa création, distribué à ses actionnaires de 6 à 10 % de dividende, demande des agents en province pour la représenter dans chaque département.

Les opérations principales sont : Constitutions de rentes viagères, - Escompte, - Prêts sur titres, -Coupons, - Achat et vente d'actions de compagnies d'assurances, et de tontes valeurs cotées en Bourse et en Banque.

Références de premier ordre. On p'exige aucun cautionnement. Adresser toutes demandes à MM. BALEUSI et Ci., 15, rue de Grammont, Paris. - Affranchir.

A VENDRE UN PIANO CARRE

Bon pour les commençants. S'adresser au bureau du journal.

la femme sachant faire la cuisine, l'homme connaissant le travail des

S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTÉS.

MAISON GABORIT

Rue Saint-Jean, 6. On demande un apprenti.

A. ARNAUDEAU

INGÉNIEUR CIVIL.

Cabinet de consultations, de midi à une heure, 13, rue de la Visitation,

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

SAUMUR.



portatives, fixes et locomobiles, vaux. Supérieures parleurcons-truction, elles ont seules obteont seules obtenu les plus haules récompenses dans les Expositions et la
médaille d'or
dans tous les
concours. Meilleurmarché que
tous les autres
systèmes: pre-

systèmes; pre-nant peu deplainexplosibles ce, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espè-ce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche

à toutes les indu-tries. Envoi franco du prospectus détaillé. J. HERMANN-LACHAPELLE 144, ruedu Faubourg-Poissonnière, Paris.

Saumur, imp. de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.